

Communiqué de presse – 18 janvier 2018

La CCW se réjouit de la relance tant attendue des investissements publics... Les mesures anti-dumping maximiseront l'effet sur l'emploi !

Le Gouvernement wallon a présenté son plan wallon d'investissement. Celui-ci vise à mobiliser 5 milliards € pour financer 31 chantiers prioritaires entre 2019 et 2024. Les investissements cibleront les secteurs suivants : mobilité, énergie, recherche-innovation et numérique. Des mesures d'accompagnement viseront à maximiser la création d'emplois locaux. La CCW se pose en partenaire.

Le financement du plan d'investissement mobilisera tant le secteur privé que le secteur public. Afin d'y parvenir, le plan d'investissement dynamisera les formules de Partenariat Public-Privé (PPP) et de financements alternatifs, mais travaillera également (et heureusement !) sur l'assouplissement des contraintes européennes et régionales d'endettement : le Gouvernement propose enfin une révision des balises d'investissements qui ont trop freiné les investissements des pouvoirs locaux.

La CCW, très concernée, salue la prise de conscience des autorités publiques de l'urgence de relancer les investissements publics pour répondre au sous-investissement (largement dénoncé par la Confédération Construction) que connaissent la Belgique et la Wallonie depuis plus de 30 ans et qui a eu pour conséquence une dégradation des actifs publics. Le plan se concentrera sur les grands projets d'infrastructures, tout en accélérant la transition énergétique wallonne (énergie renouvelable et performance énergétique des logements). Des investissements importants sont proposés pour rénover le bâti existant, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. **Pour la CCW, c'est une urgence si l'on veut respecter les engagements belges et wallons de réduction des émissions de CO2.**

Le plan présente des propositions très concrètes, particulièrement importantes pour le secteur de la construction. Il vise notamment à accélérer les procédures pour le lancement des travaux (révisions de plan de secteur, permis, traitement des dossiers des pouvoirs locaux, ...). La CCW accueille positivement la volonté de renforcer l'accès des PME aux marchés publics, en incitant à la stricte application des cahiers des charges-type en bâtiments (CCTB) et voiries (Qualiroutes), en veillant au strict respect des délais de procédure (permis d'urbanisme, délais de paiement, ...), en poursuivant la simplification administrative en mettant l'accent sur les moyens électroniques, et en réalisant une cartographie uniformisée et interactive des impétrants.

La CCW salue aussi la lutte contre le dumping social à travers les marchés publics dans l'esprit du « Patriot Act » construction : application du Guide du SPW (élaboré en

partenariat avec la CCW) pour promouvoir une concurrence loyale et lutter contre le dumping social ; mise en œuvre du plan d'actions sur les achats publics responsables (plan « Acheter wallon » dans une philosophie de circuits-courts) ; primauté (pour l'attribution des marchés) du rapport qualité/prix sur le prix proprement dit ; développement d'un label « entreprise sans dumping social » en Wallonie ; insertion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics, lesquelles permettent notamment de former des stagiaires/apprenants.

Enfin, ce plan d'investissement sera générateur d'emplois. **Chaque million d'euros de demande supplémentaire adressée au secteur wallon de la construction génère en moyenne dix emplois (directs et indirects) dans l'ensemble de l'économie wallonne.** On peut estimer qu'un programme d'investissement de 5 milliards € sur cinq ans (à raison de 80 % du programme concernant des activités de construction), créerait ou permettrait de maintenir de l'ordre de 8.000 emplois/an dans l'économie wallonne, dont environ 4.000 emplois directs par an au sein du secteur de la construction.

Pour plus d'information concernant ce communiqué de presse :

Francis Carnoy, directeur général CCW
0476/47 57 56 - francis.carnoy@ccw.be

A propos de la CCW :

La CCW est la branche wallonne de la Confédération Construction. La CCW représente 5.000 entreprises de construction, de tous métiers (entreprises générales, voirie, génie civil, toiture-couverture, électriciens, menuisiers, peintres, etc.), établies en Wallonie.